

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 16 novembre 2007**

CG 07/4<sup>ème</sup>/VI-04

**TELEPHONIE MOBILE**

---

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Conseil Général mène, depuis plusieurs années, un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile dont je vous présente régulièrement les avancées.

Je vous rappelle que ce programme de résorption des zones blanches, suivi par l'Agence de Développement Economique, consistait, pour le département, à assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement d'un programme dont le contenu et le calendrier ont été définis par un comité de pilotage régional regroupant l'Etat, les Collectivités Locales, l'Association des Maires mais, aussi, les 3 opérateurs des réseaux de Téléphonie Mobile Nationaux (Orange France, Bouygues Télécom et SFR).

Ce programme prévoyait d'amener les 3 réseaux de téléphonie mobile nationaux dans 23 communes du Département qui en étaient dépourvues. Le déploiement était organisé selon un calendrier en deux phases :

- la 1<sup>ère</sup> phase, dont la réalisation a incombé au Conseil Général, a concerné 12 communes : Belvèze, Bourg-de-visa, Brassac, Castelsagrat, Fauroux, Gasques, Saint-Beauzeil, Saint-Clair, Saint-Nazaire de Valentane, Saint Paul d'Espis, Toufailles et Valeilles. Cette phase est **aujourd'hui totalement opérationnelle** et les installations mises en place par le Département permettent, aux 4 000 habitants de ces communes, d'accéder aux réseaux de téléphonie mobile,

- la 2<sup>ème</sup> phase de ce programme touche 11 communes, représentant environ 2000 habitants (Cazals, Comberouger, Feneyrols, Garies, Labastide de Penne, Marsac, Mouillac, Sauveterre, Sainte-Juliette, Saint Projet et Tréjouis). Cette phase est réalisée directement et en intégralité par les opérateurs de téléphonie mobile qui se sont engagés, au niveau national, à l'achever avant le 31 Décembre 2007.

A ce jour, sur les 11 communes de la deuxième phase, **7 sont déjà équipées**. Il s'agit de Marsac, Comberouger et Cazals (équipées par Orange France) , de Gariès (équipée par SFR) et de Sauveterre, Tréjouis et Feneyrols, (équipées par Bouygues Télécom). **Les travaux des 4 communes restantes** (Sainte Juliette, St Projet, Mouillac et Labastide de penne) **sont en cours de réalisation** par l'opérateur Bouygues Télécom qui a prévu d'ouvrir le service début décembre 2007.

Ainsi, au 31 décembre 2007, ce programme départemental (phase 1 et 2) aura permis, pour un investissement départemental de 694 000 €HT (soit 825 240 €T.T.C.), à 6 000 habitants du Tarn-et-Garonne d'accéder aux réseaux de téléphonie mobile. Je vous informe, par ailleurs, que le Conseil Général a sollicité le versement des subventions qui nous ont été octroyées par l'Europe, l'Etat et la Région à hauteur de 474 580 €

Au-delà de ces deux premières phases, il apparaît que des problèmes de couverture en téléphonie mobile persistent dans certaines localités.

Lors du Budget Primitif 2007, je vous avais indiqué que l'Etat disposait d'un reliquat de site à réaliser compte-tenu que, au niveau national, les opérateurs avaient réussi à desservir la totalité des communes du programme zones blanches sans avoir à construire autant de pylônes que prévu.

Dans ce contexte, l'Etat propose d'utiliser ce reliquat pour améliorer la couverture de communes qui ne bénéficieraient pas encore d'un bon accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Le Conseil Général s'est immédiatement positionné en faveur de la réalisation d'une **extension du programme « zones blanches de téléphonie mobile »** qui permettent de couvrir 15 communes supplémentaires. Cette liste de 15 communes a été validée lors du Budget Primitif 2007, puis transmise à la Préfecture de Région.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de données complémentaires concernant la réalisation ou non de cette « phase 2 étendue ». L'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne, qui est chargée de suivre ce dossier, a prévu d'organiser prochainement une réunion avec l'Etat, les opérateurs et l'Association des Maires afin d'apporter une réponse aux maires des communes concernées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication de l'état d'avancement du programme « zones blanches de téléphonie mobile ».

Acte donné.

Le Président,